

Décision 00-D-83 du 13 février 2001

relative à des pratiques mises en œuvre par
la Fédération Internationale de Football
Association (FIFA) et le Comité Français
d'Organisation France 98 (CFO) à l'occasion
de la Coupe du monde de football 1998

Posted on: 06 mars 2001 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

OMVESA

Dispositif(s)

Non-lieu

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Comité Français d'Organisation
France 98 (CFO)

Lire

le texte intégral de la décision

167.95 Ko